RÈGLEMENTS DU CONCOURS

1. Le concours se déroulera du 7 juin 2022 et se termine le 20 juin 2022 jusqu’à 10h sur notre site web.

2. Participation sur le site web du journal Le Manic. (18 ans et plus)

3. Le tirage du gagnant se fera au hasard le 20 juin 2022 à 10 h dans les bureaux du journal Le Manic.

4. Il y aura un seul gagnant qui se méritera les prix suivants :

Pourvoirie du Lac Cyprès

Séjour de deux nuitées, pour 4 personnes.

Hébergement, embarcations et essence (moteur fourni).

5. Le gagnant sera joint par téléphone et sera dévoilé au public dans le journal Le Manic.

6. Le gagnant devra récupérer leur prix au plus tard 30 jours après le tirage au Journal Le Manic.

7. Le gagnant doit consentir à ce que son nom et/ou sa photo, notamment sa photo et/ou et sa voix soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.

8. Les employés du groupe de presse Les Éditions Nordiques 2007 Inc. ainsi que leur conjoint(e) ne peuvent participer au concours.

9. Un différend quant à l’organisation ou à la conduite d’un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu’il soit tranché. Un différend quant à l’attribution d’un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d’une intervention pour tenter de le régler.